

Visite de parents/connaissances/ami(e)s

(Visite du/de la conjoint(e), de parents japonais par le sang/par affinité jusqu'au troisième degré ; visite de connaissances/ami(e)s.)

Veillez noter que :

- Les documents soumis ne seront pas retournés en dehors du passeport.
- L'étude de la demande prend environ cinq (5) jours ouvrables.
- L'Ambassade peut demander des documents supplémentaires au cas par cas.
- Le demandeur de visa est prié de présenter une pièce d'identité différente du passeport.

A) Documents à fournir par le demandeur de visa

- ① Passeport valide
- ② Formulaire de demande de visa *
- ③ 1 Photo (Format passeport)
- ④ Programme de voyage
- ⑤ Preuve de fonds suffisant pour couvrir le voyage
- ⑥ Documents pour prouver le lien de parenté/amitié
- ⑦ Carte de séjour valide (pour les nationalités autre que le Gabon, la Guinée-équatoriale et São Tomé-et-Príncipe)

B) Documents à fournir par l'invitant/garant au Japon

- ⑧ Lettre d'invitation *
- ⑨ Copie certifiée conforme du registre de famille **Koseki tohon** (戸籍謄本) lorsque le/la conjoint(e) qui invite est japonais
- ⑩ Liste des demandeurs de visa (dans le cas de plusieurs personnes) *
- ⑪ Programme du séjour *

C) Documents à fournir par le garant au Japon s'il prend le voyage en charge

- ⑫ Lettre de garantie *
- ⑬ Un (1) des documents suivants :
 - a) La dernière attestation d'imposition
 - b) Copie de la souche de la déclaration fiscale
 - c) Relevé bancaire
- ⑭ Certificat de résidence **Juminhyo** (住民票) avec description des relations avec tous les membres de la famille
- ⑮ (Lorsque le garant est un ressortissant étranger) Copies des deux faces de la carte de résidence en cours de validité, un certificat de résidence (avec tous les éléments énumérés, à l'exception du numéro individuel ("My number") et du code d'enregistrement du résident).

Pour plus d'informations et pour télécharger un modèle des documents *, veuillez consulter le site suivant :

https://www.mofa.go.jp/j_info/visit/visa/index.html